

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 38 (1893)
Heft: 8

Artikel: Rassemblement de troupes de 1893
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-337085>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

les provinces cambodgiennes de Battembang et Siemréap (ou Angkor). Comme nous le disions plus haut, le retour de ces provinces au Cambodge s'impose. On a commis une faute grave en ne la stipulant pas dans les clauses de l'*ultimatum*, mais aujourd'hui il y a lieu d'examiner si nous ne devons pas les modifier. Accepté après la déclaration du blocus, il ne nous lie plus. Cet *ultimatum* est, du reste, criticable sur d'autres points, par exemple celui de l'indemnité dérisoire demandée pour le préjudice causé à nos nationaux. Les Anglais eussent demandé vingt-cinq millions au moins.

» En résumé, notre situation est bonne. Le bon droit est de notre côté d'une façon indéniable; nous avons poussé la longanimité et la modération jusqu'au-delà de ses plus extrêmes limites; nous ne portons ombrage à aucune puissance puisque nous ne voulons pas annexer le Siam; nous pouvons même déclarer que nous ne voulons pas y exercer notre protectorat.

» Mais, pour parler un langage militaire: ne nous embrouillons pas dans les feux de file. Sachons ce que nous voulons, marchons droit au but, sans tergiversations et sans faiblesse et ne nous laissons pas écartier de notre route par nos influences latérales.

» Les bruits qui ont transpiré dans le public sur les divergences de vues qui se seraient produites dans le conseil des ministres, peuvent faire craindre que la dignité de la France puisse être à un moment donné insuffisamment défendue. C'est à la majorité de ce conseil qu'il appartient de dissiper ces craintes et de rassurer le pays.

CHABANNES. »



Rassemblement de troupes de 1893.

Les officiers qui se proposent de suivre les manœuvres du II^{me} corps devront le faire en tenue civile. Il leur sera délivré, sur demande écrite, une carte de légitimation nominative et numérotée qui leur donnera droit à la demi-taxe en chemin de fer et leur permettra d'assister à la critique.

Les demandes doivent être adressées au commandant du II^e corps d'armée, colonel Feiss, jusqu'au 26 août, à Berne, et dès cette date à Délémont.

Les manœuvres des III^e et V^e divisions — II^e corps d'armée — comprendront les opérations suivantes :

Les 5 et 6 septembre : exercices de combat du régiment contre le régiment, sous la direction des commandants de brigade.

Les 7 et 8 septembre : exercices à double action des brigades combinées, sous la direction des divisionnaires, MM. les colonels Muller et Rudolf. Les brigades de la III^e division manœuvreront entre le vallon de St-Imier et le Doubs (Franches-Montagnes) ; celles de la V^e entre la chaîne du Passwang-Hauenstein, la Birse inférieure et le Rhin.

Les 9, 11 et 12 septembre : manœuvres à double action de la III^e division contre la V^e, sous la direction du commandant du II^e corps d'armée, colonel Feiss. La III^e division marche contre Bâle et rencontre sur sa route la V^e division qui occupe la vallée de la Birse.

Le 13 septembre : manœuvre du II^e corps contre un ennemi qui sera marqué par les bataillons de recrues des II^e, IV^e et VI^e divisions, une division d'artillerie de position et l'école de recrues de sapeurs de Liestal, sous les ordres du lieutenant-colonel d'état-major Weber. Cette manœuvre aura lieu dans les environs de Bâle.

Les 14 et 15 septembre : inspection et licenciement.

L'artillerie et la cavalerie joindront leurs divisions le 6 septembre ; les pionniers et le génie joindront le 8. — Les colonnes de parc 5 et 9 et les bataillons du train III/2 et V/2 ne participeront pas aux manœuvres, mais feront leur cours de répétition plus tard.

Ont été désignés comme juges de camp : MM. les colonels divisionnaires Berlinger, Meister et Techtermann, le colonel d'état-major Keller, le colonel de cavalerie Fehr et le colonel d'artillerie Bleuler.

Les lieutenants-colonels d'état-major Hartmann, Blanc, Leupold et Burckhardt suivent les manœuvres pour leur instruction.

Les deux compagnies d'administration du corps d'armée, installées à Bienne, ravitailleront toutes les troupes en viande et en pain, pendant la durée des manœuvres.

Dès le 9 septembre, les troupes cuiront la viande le matin. Elles mangeront la soupe avant le départ, la viande au moment de la grande halte et la deuxième soupe le soir, au cantonnement. Les troupes toucheront, en outre, le matin, dans la gourde, $\frac{1}{2}$ litre de café noir.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

On écrit de Berne à la *Revue*, le 30 juillet :

« M. Ruchonnet, conseiller fédéral, est rentré hier à 4 h. 45 à Berne. L'administration du Jura-Simplon avait réservé la surprise d'un wagon-salon qui l'attendait à Chexbres. En rentrant au logis, M. Ruchonnet aura trouvé l'atmosphère embaumée par de magnifi-